

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2022-02 intitulé Règlement 2022-02 fixant la tarification de certains actes administratifs à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 18 mai 2022.

Le présent règlement a pour objet de prévoir les frais d'utilisation de la plateforme Constats Express.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505.

Donné à Richmond, ce 6 juin 2022.



Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)

Je soussignée Majella René, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2022-02 intitulé Règlement numéro 2022-02 fixant la tarification de certains actes administratifs à la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le conseil, le 7 juin 2022 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juin 2022.

SCEAU



Directrice générale et greffière-trésorière